

# MOUTHIER

SUR BOËME



JL

## BULLETIN MUNICIPAL

D'INFORMATION

Novembre 1978 - N°4



L E M O T D U M A I R E

\*\*\*\*\*

Comme chaque année à cette époque, vous avez reçu votre feuille d'impôts locaux, il faut bien le dire, sans joie . Faisons le point ensemble pour connaître les bénéficiaires de ces impôts et ceux qui les paient :

- LES BENEFICIAIRES sont d'une part la Commune et le Département qui se partagent les TAXES PRINCIPALES , et d'autre part, l'établissement Public d'Intérêt Général ( la Région) et les établissements publics à caractère professionnel comme les chambres d'agriculture, du Commerce et de l'Industrie, des métiers etc... qui se partagent les TAXES ANNEXES .

- LES CONTRIBUABLES . L'habitant, avec sa famille éventuellement, qui occupe un logement, est imposable de la TAXE D'HABITATION . Le propriétaire d'une maison est passible de la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES . Le propriétaire de terres, bois, prés, vigne, étang, etc ... est redevable de LA TAXE FONCIERE BUR LES PROPRIETES NON BATIES . Enfin, l'artisan, le commerçant, l'industriel, le membre d'une profession libérale est assujetti à LA TAXE PROFESSIONNELLE .

Voici à titre d'exemple les renseignements extraits du rôle général des impôts directs locaux et des taxes annexes de l'année 1977 pour la Commune de MOUTHIERS :

<u>TAXES PRINCIPALES</u>	Montant réel de l'impôt (Comm; et Dép)	Commune seule	Pourcentage
1. Taxe d'habitation	167 712	102 723	22,04%
2. Taxe foncière sur les propriétés bâties	200 235	132 506	28,43%
3. Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112 151	70 660	15,17%
4. Taxes professionnelles	288 294	160 111	34,36%
Détail : part de la Commune :			100%
Usine LAROCHE:152 762 soit 29,77%			
Autres assujettis :			
7 349 soit 4,59%			
<hr/>			
<u>TAXES ANNEXES</u>			
5. Taxe frais chambre d'agriculture	14 174		
6. Taxe perçue au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles	5 440		
7. Taxe frais chambre de commerce et d'industrie	28 580		
8. Taxe frais chambre des métiers	5 400		
9. Taxe régionale	13 708		
10. Cotisation nationale taxe professionnelle	21 175		
	856 969	466 000	

Tous les commentaires sont permis devant ces chiffres, mais je voudrais souligner particulièrement les 29,77% de l'usije LAROCHE et les 466 000 francs que reçoit la Commune des 856 969 francs que vous versez réellement des impôts dits locaux .

## LA BOITE A IDEES

La boîte à idées a été peu utilisée ces temps derniers. Peut-être est-ce à cause de la période des vacances ?

Il a été demandé de laver les trottoirs de la route de Fouquebrune. La réponse, évidemment, est qu'il appartient à chacun de nettoyer la portion de trottoir située devant sa maison et, par la même occasion, il peut être donné un coup de balai au caniveau entre deux nettoyages faits par les cantonniers.

Il a été signalé que certaines poubelles s'attardaient un peu trop sur les trottoirs. Il est vrai que nous souhaitons tous un embellissement de notre commune, en particulier en la fleurissant. Sa propreté, donc la discrétion des poubelles font partie de cet embellissement. Nous vous recommandons de ne pas sortir les poubelles trop longtemps à l'avance et de les rentrer dès que possible après le ramassage des ordures. (A ce propos, rappelons le ramassage spécial du verre le troisième jeudi de chaque mois).

Enfin Monsieur DISSIRIER père nous rappelle les résultats obtenus en cyclisme par son fils Pierre.

-En 1977, en catégorie cadet: une victoire, cinq places de 2ème, trois places de 3ème, quatre places de 4ème et dix places dans les dix premiers.

-En 1978, en catégorie junior: deux victoires, deux places de 2ème, une place de 3ème.

Souhaitons encore de nombreuses victoires à ce jeune sportif.

---

## PLUS-VALUES SUR LES TERRAINS

Notre commune, qui a conservé son caractère rural, est assez prisée par les gens qui veulent habiter à la campagne mais à proximité de la ville. Pour chaque maison qui se construit, un terrain a été acheté par quelqu'un et vendu par quelqu'un d'autre.

Des bénéfices sont réalisés par la vente de ces terrains. Ces bénéfices, appelés plus-values, sont en gros la différence entre le prix de vente des terrains et leur prix d'acquisition par le vendeur, prix d'acquisition parfois réévalué en fonction de l'érosion monétaire.

Depuis le 1er Janvier 1977, après qu'ait été promulguée la loi 76-660 du 19 Juillet 1976, ces plus-values sont imposées.

Il nous a paru utile, pour l'information, générale des administrés, de demander aux services fiscaux quelques renseignements dont nous vous faisons part.

LA DUREE DE DETENTION du terrain vendu est primordiale pour la DETERMINATION DE LA PLUS-VALUE:

Le vendeur possède son terrain depuis:

-moins de 2 ans: la plus-value est égale au Prix de vente moins le prix d'achat. (PV-PA)

- 2 ans à 30 ans: La plus-value est égale au prix de vente moins le prix d'achat X par le coefficient d'érosion.monétaire.

Exemple: un terrain vendu cette année 30 000 F. (nouveaux) avait été acheté il y a 20 ans, en 1958, 3500F. (nouveaux). Le coefficient relatif à 1958 étant de 3,01 (pour 1948, il est de 3,40; pour 1968, il est de 2,06.....)

La plus-value est de:

$$30\ 000\text{F.} - (3500 \times 3,01) =$$

$$30\ 000\text{F.} - 10\ 535\text{F.} = 19\ 465\ \text{F.}$$

-plus de trente ans: les plus-values sont exonérées d'impôts et n'ont donc pas à être calculées.

Les frais réels (d'acquisition, de travaux de voirie, etc...) ou forfaitaires de 10% sont déduits du montant de la plus-value.

Déclaration des plus-values

Les notaires sont tenus de déclarer les ventes aux services fiscaux qui établissent un fichier et suivent le sort des biens.

S'il n'y a pas exonération (ce qui est le cas pour les terres possédées depuis de 30 ans ou pour les plus-values inférieures à un montant de 30 000 F. dans l'année), la déclaration est obligatoire. Elle doit être effectuée dans le mois de février suivant la vente. Elle est cependant acceptée jusqu'au 30 Juin. A partir du 1er Juillet, il est appliqué une pénalité de 0,75% du montant de la plus-value par mois de retard.

Ces quelques indications n'ont pas la prétention d'être complètes et il est conseillé aux gens directement concernés de s'adresser aux services fiscaux.

---

Un peu d'histoire de notre commune:

MOUTHIERS-SUR-BOEME

petite cité idéale de week-end  
par M. G. Tesson

MOUTHIERS, trop peu connu, aux portes du "Grand Angoulême", peut devenir, bientôt, la petite cité idéale de week-end.

Tout s'y trouve pour détendre: une rivière aux eaux très claires; des tourbières poissonneuses aux teintes changeantes; des coins pleins de fraîcheur, sur le bord des eaux (Forge, La Rochandry, les Coutcaubières et le Moulin du Duc); des vallons (La Foy, Gersac) et des coteaux pittoresques où l'on accède parfois qu'à pied, par d'étroits sentiers. Il

faut alors quitter la voiture-boîte roulante- et marcher, voire escalader: quel plus grand bien à souhaiter aux citadins!

MOUTHIER~~S~~ tire son nom du vieux "moustier" ruiné pendant la guerre de cent ans. De bonne heure, les hommes durent se grouper sur les bords d'une rivière aux eaux claires et au débit régulier.

Lors des invasions normandes (IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles), un seigneur de Saintes Chandéric, construisit la première motte féodale appelée Roche-Chandéric (La Rochandry) à peu près en même temps que s'édifiait sur les bords de la Tardoire, la forteresse de La Rochefaucauld. Ses descendants perfectionnent la défense et bâtissent de nouvelles tours. En 732, l'armée arabe battue à Poitiers par Charles Martel, reflue en désordre vers le Sud. Coupée en plusieurs tronçons, cette armée gagne l'Espagne, mais des éléments isolés, subsistent dans les bois et dans les vallées solitaires: pour notre région, Montmoreau (le mont des Maures), Saint-Eutrope (où les arabes apportent la poterie), et Mouthiers. Bien des noms attestent encore la vitalité de ce passage: Morineau, Sarrazin, Mairin, Morissonnaud, Maury, etc...

Aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, notre région se couvre d'<sup>une</sup> parure de pierres d'une inégalable beauté: églises romanes aux portails et aux absides si souvent harmonieusement ouvragés, œuvres d'artistes isolés, oubliés qui travaillaient avec amour à élever ces temples et à édifier ces clochers qui s'élevaient, tel un hymne de foi, vers le ciel. L'église Saint-Hilaire de Mouthiers est une des plus belles de l'Angoumois.

.....

#### DE CHOSES ET D'AUTRES

##### A propos des vieux lavoirs

Dans le fond du bourg, en passant sur le pont, chacun peut apprécier le charme des vieux lavoirs qui se mirent dans les eaux de la Boème. Ils ne sont plus utiles mais ils sont précieux à tous et il serait regrettable que; ils finissent par disparaître.

Nous serions donc heureux que leurs propriétaires prennent conscience de l'importance de ces lavoirs et qu'ils fassent effectuer les travaux nécessaires à leur conservation avant qu'il ne soit trop tard.

##### A propos de la subvention aux anciens combattants

La publication d'un entrefilet concernant la discussion de la subvention accordée aux anciens combattants appelle les précisions suivantes:

Le montant de la subvention a été de 500 F. en 1975, 200 F. en 1976, 500 F. en 1977 et 100 F. en 1978.

La première somme de 500 F. a été accordée à l'occasion de la création de l'association et la seconde pour faciliter l'acquisition d'un drapeau. Aucune dépense extraordinaire n'étant prévue en 1978, la subvention a été, tout naturellement, réduite.

CONCOURS DE MAISONS, JARDINS  
ET FERMES FLEURIS

\*\*\*\*\*

Notre Commune étant officiellement candidate au concours des villes et villages fleuris qui avait lieu dans la première quinzaine de juillet, il a fallu organiser notre concours communal dans les tous premiers jours de ce même mois . A ce moment là, les fleurs étaient encore peu développées en raison du retard de la végétation, mais le handicap était le même pour tous .

Le jury était composé de conseillers municipaux et de trois horticulteurs : MM STADLER de CHADURIE, COURALET et CHAPUS d'ANGOULEME .

Résultat du concours communal :

A - LES FACADES FLEURIES :

- 1- Mr et Mme HERAUD Adolphe et Jean-Claude à la croix ronde
  - 2- Mme DEDIEU Lydie le bourg
  - 3- Mr et Mme GACHINOIS Claude le bourg
  - 4- Mr et Mme MOREAU Rémi le bourg
  - 5- Mr et Mme DUCLAUD André le bourg
  - 6- Mr et Mme BLANCHARD Maurice le bourg, 7- Mr et Mme CLERFEUILLE Marcel le bourg, 8- Mr et Mme LATHIERE James le bourg, 9- Mr et Mme LILLE Georges le bourg, 10- Mr et Mme CLENET Marcel le bourg, 11- Mme PATINET Eugénie le bourg, 12- Mr et Mme ROZÉ Gustave le bourg, 12- Mr et Mme BREGIER Jean-Jacques le bourg, 14- Mme BEAUFORT Odette le bourg ;
- puis Mr MONGALVY Gaston le bourg, Mr et Mme DESRIAUD Alfred le bourg, Mr et Mme BREGEAS Régis combe noire, Mr TRIAUD Yvon le bourg, Mr et Mme SARRAZIN Charles le bourg, Mr et Mme BENNACEUR Abdehra mmene le bourg, Mr et Mme SIMONET André gersac, Mr et Mme MANARANCHE Pierre le bourg, Mme MIGNON Odette le morineau, Mme LAFARGE Gabrielle le bourg, Mr et Mme DENAUD Paul le bourg, Mme TESSERON Lucie le bourg, Mr et Mme PELLET Fridolin le bourg, Mr et Mme LIMERAT André la rochandry, Mr et Mme RAFFENAUD Robert le bourg, Mme AUPETIT Gabrielle le bourg, Mme et Mr GUIBERT Pierre le bourg, Mme BROUILLET Thérèse le bourg,

" B - LES JARDINS FLEURIS :

- 1- Mme HOUGARD Marie-Louise la croix ronde
- 2- Mr et Mme CAUTE André le rosier
- 3- Mr et Mme COUTURIER Rémi chez les rois
- 4- Mr et Mme CHAGNAUD Roland les reingniers
- 5- Mr et Mme LHOMME Yves lotissement communal chez bâti
- 6°ex- Mr et Mme LAFARGE André la croix ronde, 6°EX- Mme THOMAS le bourg,
- 8°- Mr et Mme GLAPPIER Raymond gersac, 9°ex- Mr et Mme PRUD'HOMME Pierre les reingniers, 9°ex- Mr et Mme FERON Albert le bourg, 11°- Mme ALLEMAND Gilberte le bourg, 12°- Mr et Mme BORDRON Claude le rosier, 13°ex- Mr et

Mme CLISSON Théophile chez les rois, 13°ex- Mr et Mme FAYE Raymond la plaine 15°- Mr et Mme GOMARD Léonide lotissement Communal, 16°- Mr et Mme FORGERON René la croix ronde, 17°ex- Mme PAGNOUX Marguerite la croix ronde, 17° ex- Mme SCHLEITER Julienne la croix ronde, 17°ex- Mr et Mme FRADET henri le bourg, 20° Mr et Mme MARANDAT Christian le morineau, 21°- Mr et Mme FOUCAUD Maurice le rossiier, 22°- Mr et Mme LUC Daniel la chaveterie, 23°ex- Mr et Mme BARS René lotissement Communal, 23°ex- Mr et Mme MARTIAL André lotissement communal, 25°- Mr et Mme BRISSON Paul;

Citons encore de nombreuses personnes : Mr et Mme EDELY Camille, Mr et Mme SIERRA André, Mr et Mme CIMETIERE Jean-Louis, Mr BARBEAU Alphonse, Mr et Mme LUCAS Maxime, Mr et Mme GOMARD Rémy, Mr et Mme PELLET Jean, Mr et Mme BOISSARD Guy, Mr et Mme CLERFEUILLE Marcel, Mr et Mme NOMPEX Daniel, Mr et Mme VAN DEN BUSSCHE Jean-Marie, Mr et Mme DOMENACH Jean-Claude, Melle RIVET Jeannette, Mr et Mme SAVIN Roger, Mme AUDDIN Marie, Mr et Mme BUHERNE Raymond, Mr et Mme LUCAS Maxime, Melle BOUVIER Pierrette, Mr et Mme POTIER René Mr et Mme VIGNAUD Jean-François, Mr et Mme HILAIRET Gilbert, Mr et Mme BORREDON Roger, Mr et Mme NICOLEAU, Mr et Mme LACHAISE Daniel, Mr et Mme MOREAU Georges, Mr et Mme SARRAZIN Christian, Mr et Mme SARRES Maurice, Mr et Mme BLANCHARD André, Mr et Mme SOURY Bernard, Mr et Mme ALANDRE Claude, Mr et Mme TRICHARD Francis, Mr et Mme DUCLOUT Claude.

#### C - LES FERMES FLEURIES :

- 1- Mr et Mme TROUBAT à la foy
- 2- Mr et Mme DEVIGNE à la pradillerie
- 3- Mr et Mme JOBIT à la gaillarderie
- 4- Mr et Mme GUIBRETEAU chez les rois .

Peu de fermes sont citées, car il faut bien reconnaître que peu ont été fleuries . Peut-être le seront-elles en plus grand nombre l'an prochain ...

En ce qui concerne le concours Départemental, précisons que deux de nos concitoyens se sont distingués :

- Mme HOUGARD qui a obtenu le 3° prix dans la catégorie Maisons avec jardin;

- Mr HERAUD qui a obtenu une mention dans la catégorie Balcon ou terrasse fleuri .

Enfin, le samedi 14 Octobre de nombreux lauréats ont été récompensés de leurs efforts au cours d'une remise de prix qui s'est clôturée par un vin d'honneur .

Cette année encore, le Maire et les Conseillers Municipaux remercient tous ceux (même s'ils n'ont pas été cités) qui ont participé à l'embellissement de notre Commune . Pour l'an prochain ils souhaiteraient faire porter particulièrement l'effort sur le fleurissement des façades du bourg . C'est difficile mais c'est aussi l'endroit où passe le plus de monde . Une réunion aura sans doute lieu à ce sujet .



A P R O P O S D U M A R C H É

\*\*\*\*\*

Notre marché est assez mal en point et c'est regrettable . Un marchand de fruits et légumes est essentiel dans un marché . Malheureusement, après l'abandon de celui des débuts, il n'a pas été possible de lui trouver un remplaçant, les marchés du samedi étant très nombreux .

Un marchand qui semblait intéressant n'est venu, malgré ses promesses, qu'un seul samedi en septembre .

Tous les marchands qui pourraient être convaincus de venir à MOUTHIERES par qui que ce soit seront évidemment les bienvenus .

\*\*\*\*\*

P A G E D U S . C . M .

\*\*\*\*\*

F O O T B A L L :

=====

A quelques matches de la fin de la première période de championnat, nous pouvons déjà faire un petit tour d'horizon .

L'équipe première se maintient honorablement dans les premières places ; elle est à cette date 3<sup>e</sup> sur 12 à 3 points du 1<sup>er</sup>, ce qui n'est pas une tâche insurmontable, surtout si elle pratique un jeu plus physique en face d'adversaires souvent durs .

L'équipe B se trouve 8<sup>e</sup> sur 12, place qui ne reflète pas la valeur réelle de cette équipe qui possède d'excellentes individualités et devrait pouvoir viser au minimum le milieu du tableau dans cette poule qui est, il faut le reconnaître très bonne , et où toutes les équipes se valent à peu près ? Nous comptons sur la 2<sup>e</sup> partie du championnat pour voir arriver les résultats positifs .

L'équipe C pour sa part se trouve en tête de sa poule et ce n'est que justice pour cette vaillante équipe qui possède une "âme" et un "corps" ce qui est primordial dans un jeu collectif . Souhaitons simplement qu'elle puisse continuer dans cette voie de succès et dans une excellente ambiance .

L'équipe Pupille où la plus grande partie des jeunes évolue pour la première année en championnat s'applique et progresse régulièrement grâce à de sérieux entraînements que Monsieur BERTU effectue le mercredi et le samedi. C'est avec intérêt que nous suivons l'évolution de ces jeunes qui représentent l'avenir du club .

Pour finir nous pouvons dire que la section football se porte bien et nous souhaitons que le public réponde présent lorsqu'elle organise des manifestations sportives, des repas ou des concours de belote .

\*\*\*\*\*

N.B. Vous trouverez ci-joint dans ce bulletin un chèque de 10,00 francs offert par Monsieur J.P. SIMON Commerçant sur le marché de MOUTHIERES . Ce chèque sera valable du 15 Novembre au 15 Décembre 78 sur le marché de MOUTHIERES .

C O M P T E - R E N D U S  
D E S  
R E U N I O N S D U C O N S E I L M U N I C I P A L

\*\*\*  
\*\*\*\*\*

SEANCE DU 10 MAI 1978 :

P.O.S. :

Une étude sera faite pour la transformation des villages en zone UA afin de permettre la restauration des maisons anciennes .

STATIONNEMENT DES NOMADES :

La demande faite auprès de Monsieur le Préfet concernant l'autorisation d'installation des nomades sur la parcelle située au-dessus du cimetière ayant reçu un avis défavorable, une autre parcelle sera recherchée .

DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

2 demandes de lotissement et une demande pour la vente d'une maison reçoivent un avis favorable .

GRATUITE DES LIVRES SCOLAIRES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à :

- 6 voix pour la gratuité totale,
- 3 voix pour une participation des familles,
- 2 voix contre

de la gratuité totale des livres scolaires à l'école primaire .

SEANCE DU 13 JUIN 1978 :

AFFAIRE LIPPI :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'exonérer temporairement de la Taxe Professionnelle toutes les entreprises qui viendraient s'installer dans la zone d'emploi prévue dans le P.O.S.

CERTIFICATS D'URBANISME :

2 demandes de certificats d'urbanisme reçoivent un avis favorable .

STATIONNEMENT DES NOMADES :

Le Conseil Municipal décide de chercher un terrain situé hors de l'agglomération afin de l'acquérir et de l'aménager en eau et en électricité

JUMELAGE AVEC UNE COMMUNE D'EUROPE :

Le Conseil Municipal décide de jumeler MOUTHIERs avec une Commune de même importance d'un pays francophone de l'Europe . Une demande sera faite auprès du Conseil des Communes d'Europe afin d'obtenir un jumelage avec la SUISSE ou la BELGIQUE .

SEANCE DU 11 JUILLET 1978 :

AUGMENTATION DES LOYERS :

Comme la Loi l'y autorise, le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers communaux de 8,50 % à compter du 1.7.78

DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

Deux demandes reçoivent un avis favorable ; deux demandes reçoivent un avis défavorable .

PROPOSITION DE JURES:

Suite à la demande de M. le Juge du Tribunal d'Instance d'Angoulême, le Conseil Municipal propose 5 noms de personnes comme candidats jurés de la Commune pour 78-79 .

PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 6% le prix du repas à la cantine scolaire et de le porter ainsi de 3F50 à 3F70 .

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 1978 :

ENTRETIEN DE LA BOËME :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter en sa forme le projet d'arrêté de Monsieur le Préfet de la Charente concernant le curage de la ~~B&X~~ Boëme, par les propriétaires riverains et par les usiniers sur les Communes de MOUTHIERIS et de LA COURONNE /

AUGMENTATION DU TARIF DU TRANSPORT D'ECOLIERS :

Les transports Citram demandant une augmentation de 9% du prix journalier des transports scolaires à compter du 15 Septembre 78, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter de 21 à 23 francs le prix de la carte mensuelle de ramassage scolaire .

Une DEMANDE DE LOTISSEMENT reçoit un avis favorable .

SEANCE DU 10 OCTOBRE 78 :

DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

6 demandes reçoivent un avis favorable .

CONVENTION :

Le Conseil Municipal refuse la convention portant sur l'installation d'un panneau se composant, d'un côté, d'un plan de MOUTHIERIS, et de l'autre de publicités diverses . Par contre il serait favorable à un panneau du même genre dont le côté publicité serait remplacé par une description des "curiosités" de MOUTHIERIS

EXTENSION DU SDAU DE L'AGGLOMERATION D'ANGOULÊME :

Le Conseil Municipal décide de prendre contact avec la DDE, les Communes de Claix, Roullet, Voeuil, Angoulême et 2 représentants de la Commission Locale d'Aménagement et d'Urbanisme afin d'obtenir plus de précisions sur les avantages et les inconvénients à entrer dans le SDAU .



**MOUTHIERS**

*et son marché*

**TOUS LES SAMEDIS**

un spécialiste des Huîtres

*est à votre Service ...*

*Au* **PARC des SIRENES**

**Huitres du Bassin Marennes-Oléron**

**Production Artisanale**

**vente directe aux consommateurs**

**Ets LOUSTALNIAU-JAUD**

**ELEVEUR**

**AFFINEUR**

**EXPEDITEUR**

**17750 ETAULES**

# MOUTHIERS *et son marché*

**TOUS LES SAMEDIS**

**Un Spécialiste en NOUVEAUTÉS-CONFECTION**

**J. P. SIMON**

203, Route de Périgueux

16800 SOYAUX

Tél. 95-56-27

**EST A VOTRE SERVICE**

**ARTICLES ENFANTS**

Chaussettes  
Slips couleur  
Tee-shirts  
Chemises  
Sous-pull  
Pull-overs  
Anorak  
Cabans  
Pantalons velours  
Jeans Ontario  
Survêtements  
Pyjamas  
Costumes  
Robes  
Jupes  
Chasuble  
Chemises de nuit  
Imperméables  
Manteaux

**FEMMES**

Robes  
Jupes  
Chasubles  
Chemisiers  
Sous-pull  
Fond de robe  
Jupons  
Imperméable  
Manteau  
Caban  
Blouses tablier  
manches longues  
et sans manche  
Pyjamas  
Chemises de nuit  
Robes de chambre  
Gaine-culotte  
Bustier  
Soutien gorge  
Corset  
Chemise coton  
Chemise Rhovyl  
Chemise Rilsan  
Slip Rilsan  
Slip Lycra  
Slip coton  
Collants  
Bas

**HOMMES**

Chaussettes  
Slips  
Tee-shirts couleur  
Gilet de corps  
Chemise habillée  
Chemise travail  
Polos  
Pull col V  
Pull col chemise  
Pull ras le cou  
Sous-pull  
Pantalons travail  
Coton et tergal  
Veste travail  
Blouson  
Combinaison mécano  
Costume  
Pantalon habillé  
Blazer  
Caban  
Anorak  
Caleçon long  
Gilet Rhovyl  
manches longues  
manches courtes  
sans manche  
Blue-Jeans velours  
et Jeans Ontario

Layette  
Article cadeaux  
pour Bébé

**TOUS NOS ARTICLES**  
sont de Qualité  
à des prix très étudiés

**ET TOUT LE LINGE DE MAISON**

VALEUR  
10 Frs

**CHEQUE**

VALEUR  
10 Frs

**PAYEZ CONTRE CE CHEQUE DIX FRANCS**

**A DEDUIRE SUR VENTE PROMOTIONNELLE**

A L'ORDRE DE ..... DESIGNATION .....

**VALIDITE Octobre 1978**

Signature,

LE

19

**MAISON SIMON**  
Nouveautés-Confection  
16800 SOYAUX  
Tél. 95.56.27